

N/REF : 1/12/2025 14H42 C:000003 I:00973
V/REF : AC/C35518
V/Email reçu le Lundi 01/12/2025 a 14H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NOE
IMMEUBLE : RESIDENCE LA NOE-NOE
15/17, RESIDENCE DE LA NOE
.
35650 LE RHEU

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 15 NOE - PASS CHANTIER JUSQU'AU 10/12
LOGEMENT N° 008752, PORTE N°16, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : LE MEUBLE SOUS ÉVIER A ÉTÉ REMPLACÉ MAIS A DU ETRE SURÉLEVÉ. LES
RACCORDEMENTS NE SONT DONC PLUS POSSIBLES

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 04/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPRISE VIDANGE ÉVIER
POSE BOUCHON ÉVACUATION LAVE VAISSELLE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 29/12/25 a 10H14 M. E ROCHE
NR AB Email envoyé le 22/12/25 a 14H02 M. E ROCHE
MB AB Email envoyé le 09/12/25 a 09H10 M. E ROCHE
AT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/25 a 15H52 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL107-FP.1	Evacuation	2	90,00
				90,00
		TOTAL H.T.		90,00
		T.V.A. a 10,00%		9,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.